ART. PREMIER N° 42228

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 février 2020

### INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 42228

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23972 de M. Aviragnet

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 4, après le mot :

« vie »

insérer les mots

« en bonne santé ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par ce sous-amendement, nous souhaitons rappeler qu'il est important de prendre en considération l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé avant de se lancer dans une réforme des retraites!